ACTION URGENTE

UN BANGLADAIS CONDAMNÉ À MORT À BAHREÏN

Russell Mezan, un Bangladais de 26 ans, a été condamné à mort le 23 mars par la Haute Cour criminelle de Bahreïn, après avoir été reconnu coupable du meurtre d'un ressortissant koweïtien. Son avocat a indiqué qu'il avait interjeté appel.

Selon des médias bahreïnites, **Russell Mezan** a été condamné à mort le 23 mars par la Haute Cour criminelle, après avoir été reconnu coupable du meurtre d'un ressortissant koweïtien. Les faits avaient été commis le 7 mars 2009 dans un hôtel de Manama. À plusieurs reprises, avant l'homicide et le soir même, Russell Mezan aurait proposé à la victime des faveurs sexuelles contre de l'argent. La presse a indiqué qu'il avait « avoué » le meurtre.

Le 25 mars, son avocat a confirmé à Amnesty International qu'il avait interjeté appel de la peine le jour où elle avait été prononcée car Russell Mezan soutient que la victime et lui étaient saouls et qu'il n'avait pas eu l'intention de tuer cet homme. L'affaire doit être examinée par la Cour d'appel suprême dans les semaines à venir. Si Russell Mezan est débouté et que la peine capitale qui lui a été infligée est ratifiée par le roi, il pourra être exécuté. Les condamnés sont généralement passés par les armes.

Les autorités ont rarement recours à la peine capitale à Bahreïn. Au cours des cinq dernières années, quelque six personnes ont été condamnées à mort. Il s'agissait, pour la plupart, de travailleurs immigrés – originaires principalement de pays en développement. À Bahreïn, la main-d'œuvre est constituée en grande partie de travailleurs immigrés. En décembre 2006, trois ressortissants bangladais ont été exécutés ; les autorités bahreïnites n'avaient alors ôté la vie à aucun prisonnier depuis 1996.

En décembre 2008, le gouvernement bahreïnite s'est abstenu lors du vote d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire sur les exécutions. Celle-ci a été adoptée par une majorité de 106 voix, 46 pays s'étant prononcés contre et les 34 restants s'étant abstenus.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la condamnation à mort de Russell Mezan, tout en indiquant clairement que vous ne niez pas la gravité du crime dont il a été déclaré coupable ;
- dites reconnaître que les autorités ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales, mais soulignez votre opposition catégorique à la peine capitale car elle constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit ;
- demandez que, si la peine de mort prononcée à l'encontre de Russell Mezan est confirmée par la Cour d'appel suprême, elle soit commuée par le roi.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 MAI 2010 À :

Roi de Bahreïn :
His Majesty Shaikh Hamad bin Issa Al Khalifa
King of Bahrain
Office of His Majesty The King
P. O. Box 555
Rifa'a Palace, Bahreïn
Fax : +973 1766 8884
Formule d'appel : *Your Majesty,* / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Ministre des Affaires étrangères :
His Excellency Nizar al-Baharna
Minister of State for Foreign Affairs
P.O. Box 1000, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 17212603
Courriel : mofa@batelco.com.bh
Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques :
Shaikh Khaled bin Ali al-Khalifa
Minister of Justice and Islamic Affairs
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 17536343
Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.
AU 71/10, MDE 11/001/2010, 26 mars 2010

AMNESTY INTERNATIONAL